



Les Fédérations de Sport et de Loisir Aérien réunies par la représentation du CNFAS expriment leur plus grande opposition à tout projet de création d'ATZ, RMZ et TMZ tant que des directives nationales n'auront pas été édictées et ce, après concertation avec les fédérations, comme la DTA s'y était engagée.

Dans l'attente de ces directives, nos Fédérations s'opposeront à tout projet de création de ZRT, ceci constituant pour elles une façon détournée de ne pas faire la concertation prévue lors de la création d'espaces permanents.

Le CNFAS n'est pas opposé à travailler à la mise en oeuvre de cette nouveauté apportée par SERA que sont les ATZ, RMZ et TMZ, mais, pour éviter de complexifier les espaces aériens, les procédures, ou créer des zones injustifiées, parfois disproportionnées, nous estimons qu'il faut prendre le temps de réfléchir et d'harmoniser les règles. Selon la nature du trafic et la situation locale, tous les organismes AFIS ou TWR ne sont pas éligibles à la création d'une RMZ.

Par ailleurs, les services de l'état se désengageant sur de nombreux aérodromes à cause de la diminution, voire de la disparition du trafic commercial, le CNFAS ne comprend pas que les limites des anciennes CTR soient reprises à l'identique. En effet, le service désormais rendu (AFIS) ne nécessite pas un volume aussi important que pour un service de contrôle d'aérodrome.

Le CNFAS demande donc toute suspension de projet de ZRT voire de suppression de ZRT déjà en vigueur par Notam ou Sup AIP et attend que des règles nationales soient négociées pour définir selon quels critères et à quels endroits des ATZ, RMZ et TMZ doivent ou non être créées.

Date : 01.10.15

Signatures des représentants des Fédérations au CCRAGALS :

CNFAS

FFA

Pour la FFPLUM.

FFAP

FFP

FFVV

FFVL

ASA

FNAM